

FCP de droit français

EVEN FLEX

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2023

Société de gestion : EVEN FO
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

EVEN FO - 29, avenue de Friedland - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe (s)	39
Information SFDR	40

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**EVEN FLEX (FR0013241841)****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par EVEN FO**

Nom de l'initiateur EVEN FO

Site internet : www.even-fo.com

Contact : +33 (1) 42 99 56 40 pour de plus amples informations sur le produit

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'EVEN FO en ce qui concerne ce document d'informations clés

EVEN FO est agréée par la France sous le numéro GP-15000020 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers

Date de production : 30/06/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : EVEN FLEX est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 2016.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de délivrer une performance annuelle nette de tous frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite capitalisé (30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% (€STR capitalisé +8.5bps*) au moyen d'une gestion discrétionnaire sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans.

Le Fonds est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90%, les 10% maximum restants étant constitués de liquidités.

La stratégie du Fonds est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 0% et 60% de l'actif net en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 50% maximum de l'actif net en OPC spécialisés dans les petites capitalisations) et de toutes zones géographiques et de tous secteurs. Le Fonds peut être exposé à toutes zones géographiques inclus les pays hors OCDE y compris émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif net.
- entre 30% et 100% de l'actif net (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
- entre 0% et 30% de l'actif net en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu. La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles.
- entre 0 et 10% en dépôts et liquidités.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés en obligations subordonnées à hauteur de 30% maximum de son actif net dont 30% maximum en obligations contingentes convertibles.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 50% de son actif net. De même, il pourra être investi dans des OPC spécialisés dans l'investissement dans des petites capitalisations jusqu'à 30% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

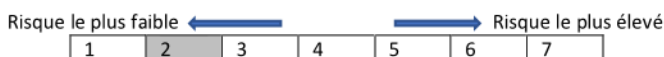
Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@even-fo.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Centralisation des ordres de souscription/rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 (J-1) auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J). Date de règlement des S/R : J+3 (jours ouvrés).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque **2** qui est une classe de risque **faible**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente, dont notamment, les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à trente (30) jours.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 010€	7 610 €	
	Rendement annuel moyen	-19,94%	-5,31%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 620 €	9 080 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et juin 2023.
	Rendement annuel moyen	-13,81%	-1,90%	
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 900 €	11 770 €	Le scénario modéré s'est déroulé durant la période entre décembre 2015 et décembre 2020.
	Rendement annuel moyen	-1,05%	+3,32%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 030€	12 410 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre août 2013 et août 2018.
	Rendement annuel moyen	+10,25 %	+4,41 %	

Que se passe-t-il si EVEN FO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario modéré.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	673 €	1 613 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,82 %	2,97 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.29 % avant déduction des coûts et de 3,32% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,68 % de la valeur de votre investissement par an". Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	168 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la surperformance de l'Actif Net du Fonds par rapport à son indicateur de référence annualisée du Fonds de 0,11 %. Cette commission peut être prélevée en cas de performance négative.	11 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, EVEN FO – 29, avenue de Friedland – 75008 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/even-flex/performances/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : **10 ans** en fonction de la date de création de la part.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.even-fo.com>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.even-fo.com/nos-valeurs-2>. Pour de plus amples informations sur la finance durable, vous pouvez également consulter la page internet de notre gestionnaire sur le lien suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels au cours de l'année

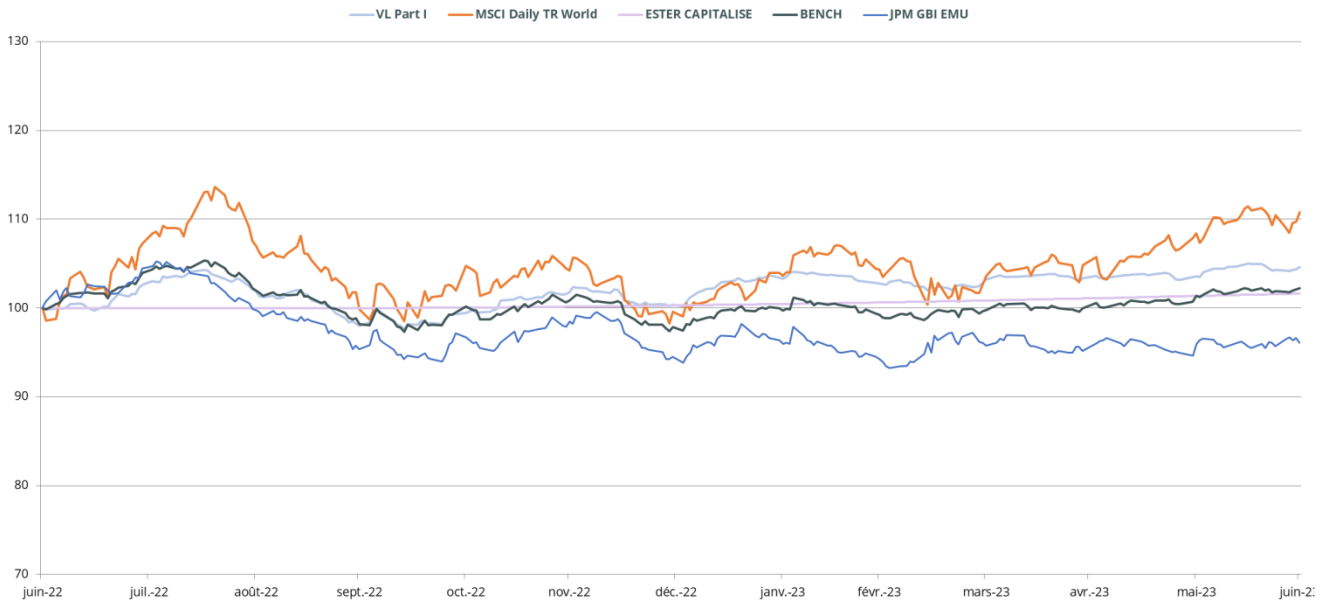
Au 01/01/2023, le DICI d'Even Flex est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Au 30/06/2023, le prospectus du fonds a été revu. La société de gestion a précisé qu'elle intégrait les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs. Par ailleurs, la société de gestion a rédigé les annexes précontractuelles afin de classer le fonds article 8 du « règlement SFDR ».

Cette modification du prospectus n'entraîne pas dans le champ des mutations nécessitant une information préalable des porteurs.

3. RAPPORT DE GESTION

Evolution du fonds, de son benchmark et de ses composantes au cours de l'exercice (base 100 au 30/06/2022)



Performance :

EVEN FLEX : 4.62% au 30/06/2023 (depuis le 30/06/2022)

Benchmark : 2.21% au 30/06/2023 (depuis le 30/06/2022)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire de gestion :

Ce troisième trimestre a d'abord confirmé le côté extraordinaire de cette année 2022 avec des marchés en baisse marquée aussi bien sur les actions que les obligations, des ajustements économiques violents, avec une inflation qui a atteint des niveaux inédits sur ces 30 dernières années, et des banques centrales qui sont aujourd'hui l'acteur principal des changements de cap économique et financier que nous connaissons. Par ailleurs, à l'instar des premiers mois de l'année, la volatilité est restée sur des niveaux élevés, avec en début de période l'espoir d'un changement de politique monétaire et d'un atterrissage en douceur de l'économie qui a laissé la place dès la mi-août à des craintes de récession mondiale, avec la réaffirmation de la volonté sans faille des banques centrales à lutter contre l'inflation, quel qu'en soit le prix en termes de croissance. Si la situation sanitaire mondiale et la résorption des déséquilibres dans les chaînes d'approvisionnement sont des éléments d'apaisement, les tensions inflationnistes liées plus spécifiquement aux prix de l'énergie en Europe et à l'accélération de la spirale prix/salaires aux Etats-Unis, sont restées au centre des préoccupations des investisseurs. L'Europe reste confrontée à une crise énergétique sans précédent, liée principalement au conflit en Ukraine. Après l'orchestration en grande pompe par Vladimir Poutine de la signature du rattachement à la Russie de quatre régions d'Ukraine, et le refus du Président Zelensky de négocier avec son homologue russe, l'hypothèse d'un cessez le feu et d'un début de véritables négociations semble encore loin. Un conflit durable, sans issue favorable à court terme, milite pour le maintien d'une prime de risque sur le prix des matières premières et amène l'Europe à accélérer sa recherche d'alternatives pour ses approvisionnements. En dépit de la reconstitution de 90% de ses stocks de gaz, réalisée grâce aux importations de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) russes et américaines, les prix de l'énergie devraient rester élevés, et l'ampleur du choc sur la croissance européenne dépendra de plusieurs facteurs. Le scénario optimiste prévoit d'une part la capacité de la zone à mettre en place des solutions d'approvisionnement alternatives au gaz russe à un moment où le rythme d'importation de GNL américain semble difficilement tenable, d'autre part à appliquer son plan de réduction de consommation de gaz de 15% pour couvrir la consommation « habituelle » de l'Europe. Par ailleurs, ce scénario sous-entend l'absence de rupture d'approvisionnement de pétrole russe en dépit de l'annonce de nouvelles sanctions, ainsi qu'une bonne dose de chance pour éviter le scénario noir d'un hiver rigoureux. L'inflation, qui dépasse

aujourd'hui le strict cadre énergétique, a atteint sur la période 9.1% pour les prix à la consommation, nombre de pays de la zone dépassant à présent les 10%. L'inflation américaine s'est quant à elle affichée à 8.2% (CPI en glissement annuel) après un pic à 9.1% en juin, alors que le CPI hors alimentation et énergie a poursuivi sa progression à 6.3%, montrant une diffusion plus large des hausses de prix à de nombreux secteurs, notamment dans les services. Le marché du travail reste caractérisé par des hausses de salaires importantes qu'octroient les entreprises qui ne parviennent ni à recruter ni à conserver les employés. Même si les toutes dernières enquêtes montrent un léger fléchissement dans l'accélération des salaires, les niveaux atteints restent incompatibles avec la stabilité des prix, puisque les entreprises répercutent les hausses de salaires sur les prix. Le nombre de chômeurs reste par ailleurs bien inférieur à celui des ouvertures de postes, ce qui justifie aux yeux de la banque centrale américaine une poursuite de son action pour ralentir la croissance et finir par peser sur le marché du travail. Dans ce contexte, les banques centrales n'ont eu d'autre choix que d'appuyer leur mouvement de durcissement monétaire et de réaffirmer leur volonté de poursuivre un resserrement d'ampleur, rapide et durable pour éviter de subir les conséquences quasi irréversibles d'un désancrage des anticipations d'inflation. La Fed a par conséquent augmenté ses taux directeurs de 1.75% à 3.25% sur le trimestre. Si les anticipations d'inflation ont sensiblement baissé, la réduction des tensions sur le marché du travail est encore trop limitée. L'institution se dit néanmoins satisfaite de l'évolution économique de ces dernières semaines, et pourrait ralentir le rythme de hausse des taux avant d'atteindre son objectif en début d'année prochaine. En Europe, la facture énergétique devrait continuer d'augmenter et de peser sur la confiance et le pouvoir d'achat des ménages. Si cette évolution va dans le sens de l'objectif de la banque centrale, le niveau de progression des salaires renforce le risque d'accélération des prix dans les services, et le maintien d'une inflation sous-jacente durablement au-dessus de l'objectif de la BCE. Alors qu'elle a augmenté ses taux de 0% à 1.25% au cours de ses deux dernières réunions, l'Institution devrait poursuivre sa politique restrictive jusqu'à la moitié de l'année prochaine. Ce resserrement généralisé des politiques monétaires, qui visent à peser sur la demande et à inverser l'évolution des prix, est le facteur principal de ralentissement à venir de la croissance mondiale. Comme l'indique la plupart des indicateurs avancés, le ralentissement économique a déjà débuté à cause de l'inflation qui affecte le moral et la consommation des ménages, de la réduction de la demande qui pèse sur les carnets de commandes et amène les entreprises à différer leurs investissements et plus globalement du ralentissement de la demande mondiale dont la Chine est l'un des principaux acteurs. En dépit des aides budgétaires qui devraient limiter la chute de l'activité, les perspectives de croissance ont été revues à la baisse par l'ensemble des instituts de prévisions, l'OCDE abaissant à 3% ses perspectives pour 2022 et 2.2% pour 2023. Dans ce cadre, les Etats-Unis ralentiraient pour atteindre les 0.5% en 2023, légèrement plus que la zone Euro à 0.3%. Après avoir connu une baisse violente qui restera dans l'histoire tant sur les actions que sur les taux, les marchés se sont redressés en début de trimestre grâce à l'espoir d'un ralentissement, voire même d'un retournement dans le cycle de hausse de taux des banques centrales. Des résultats trimestriels au-dessus des attentes ont également permis aux marchés d'actions de progresser entre +10 et +15% et aux marchés obligataires de près de 5% avant que le chiffre d'inflation américain du mois d'août ne les rappelle à la réalité. Après un pic trimestriel atteint autour du 15 août, le retour de la crainte d'une récession profonde et durable, provoquée par la motivation sans faille des banques centrales à resserrer leurs taux a eu un impact violent sur les primes de risques obligataires et sur la valorisation des actions. En devises locales, l'indice américain termine le trimestre à -5%, un point en-dessous du MSCI Europe. Les indices IBoxx souverain et corporate terminent respectivement le trimestre à -5.1% et -3.1%. Le dollar a continué à s'apprécier pour terminer le trimestre à 0.98 contre euro soit une hausse de 6.5% sur le trimestre.

Au cours de la période, nous avons allégé notre exposition sur les obligations gouvernementales européennes et les actions américaines, européennes et du secteur l'énergie après leurs fortes performances sur la période. Nous avons également arbitré des obligations européennes à haut rendement vers de l'investment grade. En fin de trimestre, nous avons réduit notre sous-exposition sur les taux gouvernementaux européens puis renforcé les actions européennes après leur forte baisse.

La reconduction sans surprise de Xi Jinping pour un 3ème mandat à la tête de la Chine n'a guère suscité d'espoirs d'abandon de la stratégie zéro-covid qui a plongé le pays dans une situation économique catastrophique, en raison des confinements à répétition depuis 3 ans, et aussi alimenté la défiance de la population à l'égard des autorités. Aux USA, les chiffres encourageants de l'inflation globale d'octobre (4ème baisse consécutive depuis le pic de 9,1% de juin) ont alimenté les espoirs d'un ralentissement du cycle de hausse des taux, confortés aussi par le discours de Mr Powell indiquant que la hausse des taux en décembre pourrait être en effet plus faible qu'en novembre, tout en rappelant que l'inflation trop élevée justifiait la poursuite d'une politique restrictive pendant quelque temps. A l'inverse, la BCE a adopté un discours plus ferme, Mme Lagarde estimant que « le travail de la BCE était loin d'être fini », car elle serait « surprise que l'inflation ait atteint un pic en zone euro ». Après deux mois de hausse, les marchés boursiers sont repartis à la baisse en décembre sur des craintes de récession, d'ailleurs étayées par les nouvelles prévisions économiques pessimistes de la Fed et de la BCE qui expliquent une hausse de taux limitée à 50 bp après plusieurs hausses consécutives de 75 bp. Les marchés ont réagi négativement aux discours de fermeté des banques centrales qui ont rappelé que les hausses de taux n'étaient pas finies et que leur lutte contre l'inflation s'inscrirait dans la durée, signifiant ainsi qu'une fois le taux terminal atteint, il pourrait se passer du temps avant d'envisager alors un assouplissement de la politique monétaire. Le taux terminal attendu aux USA pourrait dépasser 5% au 1^{er} trimestre 2023 contre 4,6% prévu en septembre dernier, tandis qu'en zone euro, si ce taux terminal n'a pas été encore défini par la BCE, certains observateurs estiment qu'il pourrait atteindre 3,5% en juin 2023. La baisse des prix de l'énergie et de certains produits agricoles en

fin d'année (le prix du gaz thermique est même revenu à ses niveaux pré-invasion de l'Ukraine après avoir été multiplié par 3 au plus haut) laisse augurer un possible tassement de l'inflation, notamment en zone euro où les composantes énergie et produits alimentaires ont contribué pour les 2/3 de la hausse des prix à la consommation. Par ailleurs, la normalisation des chaînes d'approvisionnement dans un contexte sanitaire en nette amélioration, puis le récent revirement des autorités chinoises en faveur d'une réouverture totale du pays permettant le retour à un fonctionnement normal de l'industrie manufacturière devraient aussi aider à ralentir la hausse de l'inflation.

Au cours de la période, nous avons clôturé notre position sur les actions asiatiques pour renforcer le secteur de l'énergie et initié une nouvelle ligne sur les obligations investment grade de courte maturité puis nous avons réduit notre exposition sur les actions mais légèrement augmenté notre poids sur l'énergie et l'investment grade européen.

Au cours de la période, nous avons renforcé les breakevens d'inflation ainsi que les obligations investment grade et gouvernementales puis allégé notre exposition sur les actions européennes, chinoises et le secteur de l'énergie après la hausse des marchés. Nous avons également fait un léger arbitrage de style au sein de la poche actions américaines.

La faillite de la Silicon Valley Bank, et de façon presque concomitante la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS, sont venus interrompre en fin de trimestre la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique zéro-covid en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément. L'hypothèse d'un atterrissage brutal de la première économie mondiale avait progressivement cédé la place à celle d'un atterrissage en douceur puis à celle d'une absence d'atterrissage, et c'est dans un paysage relativement dégagé que la banque centrale américaine s'apprêtait à entériner, avec une hausse de 475 points de base en 9 réunions consécutives la première année d'un cycle de resserrement monétaire historique sur 40 ans, tant par sa rapidité que par son ampleur. Mais parce qu'elles avaient retenu les leçons de 2008 avec les dommages collatéraux provoqués par la faillite de Lehman Brothers et la propagation de la défiance des agents dans tout le système bancaire, la Fed et la FDIC sont intervenues rapidement et massivement pour garantir les dépôts de l'ensemble des clients de SVB et proposer des facilités de prêts à l'ensemble des banques de la place. Le resserrement monétaire mené par la BCE, bien que d'une moindre ampleur, a également mis sous pression les taux de dépôts et généré des pertes d'évaluation des portefeuilles d'actifs. Néanmoins la réglementation du secteur et la gestion des risques des établissements européens ont permis d'éviter une crise de confiance. Aux Etats-Unis, où la dégradation des conditions de financement commence à peser sur la croissance, le ralentissement du crédit devrait peser sur la demande, à la fois sur la consommation et sur l'investissement. Le marché du travail devrait finir par être affecté, notamment dans les services, qui jusqu'ici soutiennent la demande. Les petites entreprises, qui représentent plus de 45% de l'emploi total sont les plus fragiles face aux conditions de financement et alimenteront cette moindre pression sur l'emploi et l'inflation salariale. En Europe, alors que les bons chiffres de croissance sont principalement le fait d'une baisse des importations et d'un restockage important, les dépenses de consommation et d'investissement ne devraient pas s'améliorer compte tenu de la hausse des coûts de financement et des contraintes de bilans des banques. L'Europe reste très dépendante de la Chine, qui en dépit d'un début d'amélioration de sa conjoncture ne devrait pouvoir compenser le ralentissement américain et éviter à l'économie du vieux continent d'entrer également en récession sur l'année 2023. L'inflation ralentit, en grande partie grâce à une moindre contribution énergétique qui masque la rigidité de l'inflation sous-jacente. Il reste pour encore quelques mois un potentiel baissier pour l'énergie, bien que la réduction de production de l'OPEP, qui a entraîné un rebond du prix du baril de près de 25% depuis ses plus bas de mi-mars, montre que rien n'est définitivement acquis à ce niveau. Si plusieurs indicateurs de prix (voitures d'occasion et prix des logements aux Etats-Unis) sont favorablement orientés, l'inflation des services continue de stagner, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et les salaires se stabilisent (aux Etats-Unis) ou s'apprécient (en Europe), ce qui ne peut satisfaire les banques centrales. A mesure que les effets du resserrement monétaire et de la rareté du crédit se feront sentir sur la croissance, cette inflation sous-jacente disparaîtra, mais le chemin de la baisse risque de peut prendre du temps et d'être cahoteux, à un moment où la croissance et la stabilité financière inquiètent. Dans ce cadre, la politique monétaire va dépendre de l'ampleur du ralentissement économique et de la baisse du rythme d'inflation. Aux Etats-Unis, plusieurs présidents de Fed régionales sont ouverts à une pause, notamment afin d'apprécier l'effet encore incertain de la dose supplémentaire de resserrement provenant du ralentissement des prêts bancaires. A ce stade, personne n'évoque encore d'assouplissement pour l'année en cours, ce que ne reflètent pas à ce jour les marchés obligataires.

Au cours de la période, suite à la forte hausse des marchés, nous avons pris quelques profits sur les actions européennes, chinoises et mines d'or ainsi que sur le crédit et les obligations souveraines européennes. Puis, après la baisse des marchés, nous avons allégé les actions américaines et européennes pour renforcé les mines d'or et les actions chinoises. Nous avons également initié une nouvelle ligne sur l'immobilier européen.

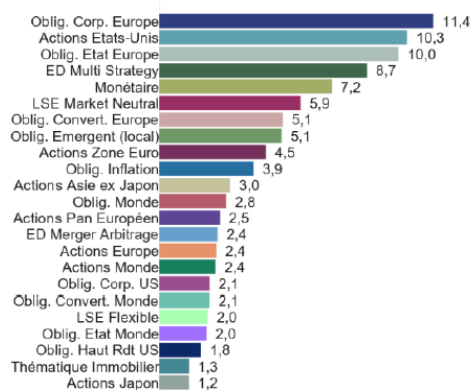
Après les sévères turbulences qu'ont connues les principaux indices lors de la propagation mondiale du Covid-19 en 2020, ou avec l'invasion de l'Ukraine en mars dernier, les marchés ont réalisé un beau parcours, marqué également par une baisse sensible de la volatilité. Parmi les principales surprises qui ont conditionné l'orientation des marchés au cours de ce premier semestre, la croissance mondiale a démontré une forte résilience et mis à mal la plupart des scénarios publiés en début d'année. D'après les dernières prévisions de la Banque Mondiale, la croissance dans les économies avancées devrait éviter de basculer en territoire négatif, passant de 2,6% en 2022 à 0,7% en 2023. Les Etats-Unis devraient ralentir à 1,1% et la Zone euro à 0,4 %. En excluant la Chine, les pays émergents devraient, quant à eux, voir leur croissance ralentir à 2,9% cette année contre 4,1% l'année dernière, pour porter la croissance mondiale à 2,1%

contre 3,1% l'an dernier. Alors que le secteur manufacturier a souffert de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande, le secteur des services a remarquablement bien résisté, grâce à la vigueur du marché du travail et à l'épargne accumulée depuis 2020. Au cours de ce premier semestre, les valeurs technologiques liées au thème de l'intelligence artificielle ont également été un soutien fort, en suscitant un mouvement acheteur à la fois durable et puissant. Les questions qui se posent légitimement autour de la contribution de ces quelques valeurs – les 7 plus grandes valeurs de la cote américaine (Apple, Microsoft, Amazon, Google, Meta, Nvidia et Tesla) sont responsables d'environ 85% de la hausse du S&P 500 depuis le début de l'année – trouvent encore aujourd'hui un écho favorable, fondé sur la correction forte de ces mêmes valeurs en 2022 et par la rentabilité et la solidité de ces sociétés. La hausse de la plupart des marchés en début d'année ne s'est cependant pas faite sans encombre, et a été perturbée par de nombreux vents contraires qui, au-delà de l'indécision et du manque de convictions qu'ils ont provoqué chez les investisseurs, restent d'actualité. D'abord, la levée de la politique zéro-Covid en Chine a entraîné de grands espoirs quant à la reprise de la croissance du pays. La déception a rapidement été à la hauteur des attentes, et des indicateurs comme le niveau de confiance des entreprises, une production industrielle particulièrement faible, les ventes de détail ou la croissance des importations, ont montré l'incertitude qui accompagnait le faible sursaut du pays. Par ailleurs, les hausses des taux, qui ont été initiées par les banques centrales en mars 2022 pour la Fed et en juillet dernier pour la BCE, ont logiquement impacté les conditions financières. Si les effets ont jusqu'ici été modestes sur les ménages, et contrecarrés par des marchés du travail dynamiques et l'épargne accumulée, ils ont provoqué des faillites bancaires significatives aux États-Unis, avec des montants d'actifs comparables à ceux des faillites en 2008. La défiance des épargnants et des investisseurs s'est étendue en Europe avec la chute de Crédit Suisse, et ces tensions bancaires pourraient continuer de peser sur l'octroi de crédit, handicapant le rythme de reprise de la croissance mondiale future. Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20% l'an dernier, a regagné près de 14% en dollars (et 12,5% en euros) depuis le début de l'année. Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré des divergences majeures au sein de la cote. Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32% (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54% en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1% depuis le début de l'année. Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (Stoxx 600) s'est apprécié de 9%. Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27% en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3% sur le semestre. Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8% et le 10 ans allemand de 2,4%.

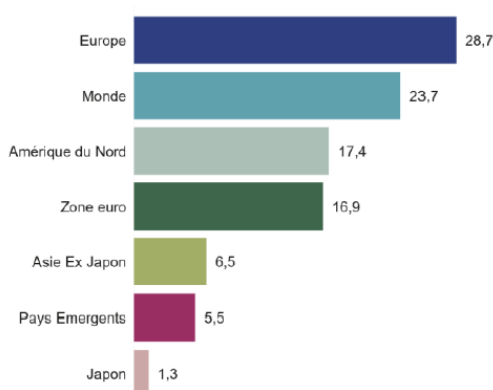
Au cours de la période, nous avons renforcé la thématique immobilier et la dette souveraine européenne. Nous avons également allégé les mines d'or, la dette émergente en devises locales et les actions européennes. Puis, nous avons renforcé la Chine et les mines d'or, arbitré des actions européennes vers les USA et réduit les obligations souveraines européennes. Enfin, nous avons initié une nouvelle position sur le spread 2ans-10ans américain.

Exposition du fonds au 30/06/2023 :

Stratégie



Pays (Hors monétaire)



Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	3 196 755,04	2 658 790,89
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	1 501 016,72	1 462 943,01
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	1 103 096,67	202 937,96
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	360 332,70	494 691,37
ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC		715 334,12
CPR FOCUS INFLATION FCP I	364 957,74	321 780,12
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	366 101,11	115 633,26
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	198 555,98	215 922,64
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	184 040,26	227 065,82
BRGF WLD GOLD A2C C	48 098,69	336 905,11

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site : www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par la Société de Gestion EVEN FO.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection d'OPC. Le Fonds n'intègre pas les facteurs ESG et de critères de durabilité dans sa politique d'investissement. En effet, la société de gestion ne souhaite pas limiter l'univers d'investissement de son Fonds dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion ;

Dans le processus de sélection des OPC cibles, la prise en compte de critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) n'est pas systématique, sans être pour autant ignorés.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

SFDR :

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection d'OPC. Le Fonds intègre les facteurs ESG et de critères de durabilité dans sa politique d'investissement.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

EVEN FO a mis en place une politique de rémunération variable de ses collaborateurs dont l'objectif est de :

- ne pas encourager la prise de risque excessive et
- être en cohérence avec la gestion des risques.

EVEN FO applique dans sa politique de rémunération les principes suivants, énoncés par les associations professionnelles :

- la partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.
- la séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.
- il convient d'interdire les bonus garantis sauf, le cas échéant, à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Conformément aux préconisations de l'AMF et de l'AFG, EVEN FO a opté pour une rémunération variable qui dépendra d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, aussi bien individuels que collectifs.

EVEN FO n'intègre pas ni risques, ni incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre de sa politique de rémunération car la rémunération des collaborateurs est indépendante des investissements réalisés et des performances éventuelles générés par ces derniers.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EVEN FO
Service Clients
29 avenue de Friedland
75008 PARIS

E-mail : contact@even-fo.com

Tél : +33 (1) 42 99 56 40

Fax : +33 (1) 45 61 18 93

Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.even-fo.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVEN FLEX

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
EVEN FO

29 avenue de Friedland
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP EVEN FLEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EVEN FLEX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 en EUR

ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 328 992,10	9 576 513,89
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	10 328 992,10	9 576 513,89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 328 992,10	9 576 513,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 215,36	100 121,42
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 215,36	100 121,42
COMPTES FINANCIERS	42 424,23	207 633,11
Liquidités	42 424,23	207 633,11
TOTAL DE L'ACTIF	10 372 631,69	9 884 268,42

PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 392 366,51	9 674 871,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	53 761,57	284 669,00
Résultat de l'exercice (a,b)	-107 449,38	-84 185,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 338 678,70	9 875 354,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	33 952,99	8 913,67
Opérations de change à terme de devises		
Autres	33 952,99	8 913,67
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	10 372 631,69	9 884 268,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	959,14	1,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	574,57	2 824,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 533,71	2 825,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,55	27,70
Autres charges financières		
TOTAL (2)	0,55	27,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 533,16	2 797,87
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	108 488,51	84 476,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-106 955,35	-81 678,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-494,03	-2 507,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-107 449,38	-84 185,78

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013241841 - Part EVEN FLEX C : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance :

Le fonds utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence. L'Indicateur de référence est un indice composite capitalisé :

(30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% €STR capitalisé +8.5bps*(OISESTR Index) convertis en Euro chacun des composants étant évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur Liquidative.

A noter qu'à compter du 01/01/2022, suite à la refonte des indices monétaires par la BCE, l'Ester (European Short Term Rate - €STR) remplace l'EONIA.

L'Ester est un taux d'intérêt interbancaire de référence. Il définit les conditions des prêts à court terme que les banques s'accordent entre elles sur le marché monétaire.

Des mesures techniques (indexation) ont été prises par la BCE pour assurer une coordination entre l'Eonia et l'Ester : l'Eonia correspond au cours de l'Ester auquel sont ajoutés 8,5 points de base.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds. Les commissions de surperformance sont calculées par la Société de Gestion à chaque valeur liquidative. Ils ne sont provisionnés qu'à la triple condition (i) que la performance du Fonds soit supérieure à celle de l'indicateur de référence, (ii) que la performance du Fonds soit positive depuis le début de l'exercice et (iii) que la plus haute Valeur Liquidative d'une fin d'exercice comptable ayant précédemment fait l'objet d'un prélèvement soit dépassée. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de sous-performance une reprise de provision est effectuée dans la limite du solde en compte. Hormis les cas de rachats, cette provision de commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour commission de surperformance sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part EVEN FLEX C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 875 354,75	10 145 151,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	182 479,60	566 308,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-174 233,14	-127 211,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	231 635,55	313 316,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-205 344,28	-59 349,51
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-2 703,77	-3 032,87
Différences de change	-46 997,60	145 272,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	585 442,94	-1 023 421,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	134 997,84	-450 445,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	450 445,10	-572 976,62
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-106 955,35	-81 678,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 338 678,70	9 875 354,75

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							42 424,23	0,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	42 424,23	0,41								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	1 378 825,67	13,34						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	2 928,77	0,03	5 625,69	0,05				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 215,36
TOTAL DES CRÉANCES		1 215,36
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 617,36
	Frais de gestion variable	26 335,63
TOTAL DES DETTES		33 952,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-32 737,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 755,307	182 479,60
Parts rachetées durant l'exercice	-1 686,679	-174 233,14
Solde net des souscriptions/rachats	68,628	8 246,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 183,601	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	90 391,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	25 903,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	431,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	8 238,85

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-107 449,38	-84 185,78
Résultat avant acompte(s)		
Total	-107 449,38	-84 185,78

	30/06/2023	30/06/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-107 449,38	-84 185,78
Total	-107 449,38	-84 185,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 761,57	284 669,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	53 761,57	284 669,00

	30/06/2023	30/06/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	53 761,57	284 669,00
Total	53 761,57	284 669,00

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net en EUR	4 589 146,98	6 037 854,52	10 145 151,50	9 875 354,75	10 338 678,70
Nombre de titres	45 793,492	62 081,613	93 926,460	98 114,973	98 183,601
Valeur liquidative unitaire	100,21	97,25	108,01	100,65	105,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,49	1,96	9,22	2,90	0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,87	-0,90	-1,04	-0,85	-1,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	327	733 608,15	7,09
BDL CONVICTIONS I	EUR	208	262 604,16	2,54
BDL REMPART PART A	EUR	1 043	209 747,30	2,03
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	2 504	406 098,72	3,93
LAZARD CAPITAL FI SC EUR	EUR	22	248 452,38	2,40
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL Action PC Eur	EUR	125	216 505,00	2,10
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	689	930 404,93	9,00
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	1 210	129 349,00	1,25
TOTAL FRANCE			3 136 769,64	30,34
IRLANDE				
ENERGY S&P US SELECT SECTOR	USD	116	55 909,46	0,54
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	2 432	176 196,94	1,70
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	USD	20 065	243 908,12	2,36
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	7 271	1 029 324,93	9,96
iShares VII PLC - iShares Nikkei 225 ETF JPY Acc	EUR	620	128 955,60	1,25
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR	EUR	2 172	252 529,75	2,44
MUZINICH SHORT DURA H YIELD	EUR	1 478	181 321,04	1,76
VANGUARD US OPP.FD CAP.2DEC	EUR	148	209 418,31	2,02
TOTAL IRLANDE			2 277 564,15	22,03
LUXEMBOURG				
ABN AMRO MM ARIST US-I USD	USD	1 143	280 448,40	2,71
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	929	100 636,43	0,98
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	EUR	54	27 872,55	0,27
AXA IM US C FEURH	EUR	1 948	217 357,84	2,11
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQ MARK NEUTRAL PI EUR CAP	EUR	73	140 938,91	1,37
CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	EUR	91	149 364,67	1,44
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND I EUR CAP	EUR	118	183 661,10	1,78
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hgd Cap	EUR	7 213	527 126,04	5,10
EXANE FUNDS 2 SICAV EXANE PLEIADE FUND S EUR CAP	EUR	27	318 759,30	3,08
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	351	531 547,38	5,14
HELIUM PERFORMANCE A C	EUR	418	579 207,13	5,60
JPMF CHINA FD SHS JPM C ACC USD C	USD	4 375	188 230,49	1,82
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	1 837	248 099,16	2,40
MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C.	EUR	2 166	315 347,94	3,05
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	1 914	194 658,70	1,88
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	2 662	118 278,45	1,14
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	EUR	2 511	205 876,89	1,99
ROBECO QI GLOBAL DYNAMIC DURATION IHEURC	EUR	2 128	289 854,88	2,80
TROWE PRICE-LARG CAP EQ A ACC	USD	6 630	297 392,05	2,88
TOTAL LUXEMBOURG			4 914 658,31	47,54
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 328 992,10	99,91
TOTAL Organismes de placement collectif			10 328 992,10	99,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			1 215,36	0,01
Dettes			-33 952,99	-0,33
Comptes financiers			42 424,23	0,41
Actif net			10 338 678,70	100,00

Part EVEN FLEX C	EUR	98 183,601	105,30	
-------------------------	------------	-------------------	---------------	--

7. ANNEXE(S)

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 2,42 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce au questionnaire propriétaire de Rothschild & Co Asset Management, au cours de leurs échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, le Gestionnaire Financier considère un spectre large de critères

- Au niveau de la société de gestion :
 - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
 - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
 - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 30/06/2023, cette proportion est de : 2,42% d'investissement durable

Au 30/06/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,7%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Sur l'exercice, Rothschild & Co Asset Management Europe utilise les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre de notre processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive à l'alignement avec les cadres normatifs de l'OCDE, Nations Unies et OIT dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, le gestionnaire financier intégrera dans le processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés :

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, le gestionnaire financier aura recours à la méthodologie et aux données de son prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de leur approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, le gestionnaire financier reportera annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	494	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	88	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	3 226	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	583	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	3 809	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	59	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	11	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	387	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	70	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	457	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	81 %	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,38	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	64,19	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	-	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	-	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,06	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0,01	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,07	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,76	%
11. Absence de processus et de	Absence de processus et de	36,86	%

mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales		
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	17,85	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	29,17	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,00	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	283,06	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	2,00	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	-	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	-	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	-	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	-	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/06/2023

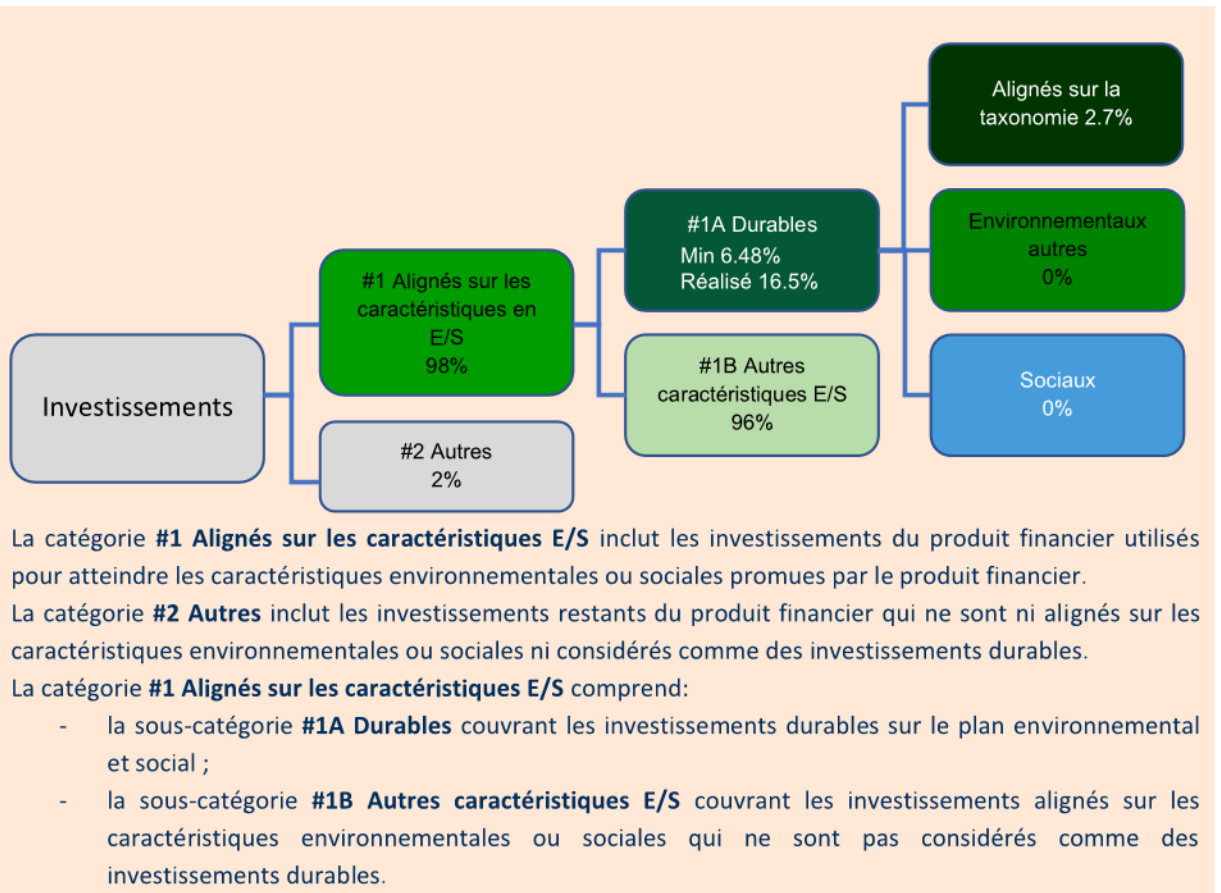
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ishares Euro Govt Bond 7-10y	Oblig. Etat Europe	9,96%	Europe
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	9,00%	Europe
Ofi Invest Isr Monetaire Ct	Monétaire	7,10%	Europe
Helium-helium Performance-a	ED Multi Strategy	5,60%	Monde
G Fund-european Conv Bnd-ic	Oblig. Convertibles Europe	5,14%	Europe
Jpmorgan Emkt Lc Db-ch Acc	Oblig. Marchés Emergents	5,10%	Emergents



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'exercice clos au 30/06/2023, Rothschild & Co Asset Management a utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour le prochain exercice, suite aux précisions du régulateur Rothschild & Co Asset Management utilisera une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Taux Longs	32,9%
Actions	29,8%
Alternatif & Hedge Funds	13,1%
Convert.	7,2%
Monétaire	7,1%
Taux courts	1,8%
Cash	0,4%
Couverture	0%
Obligations	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

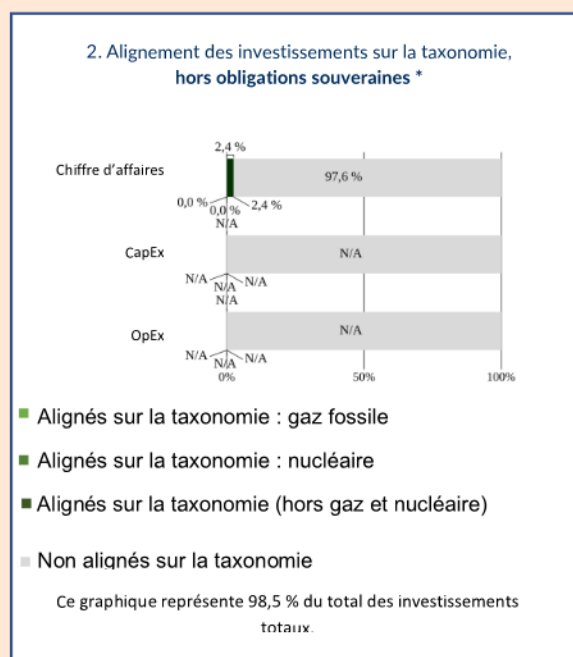
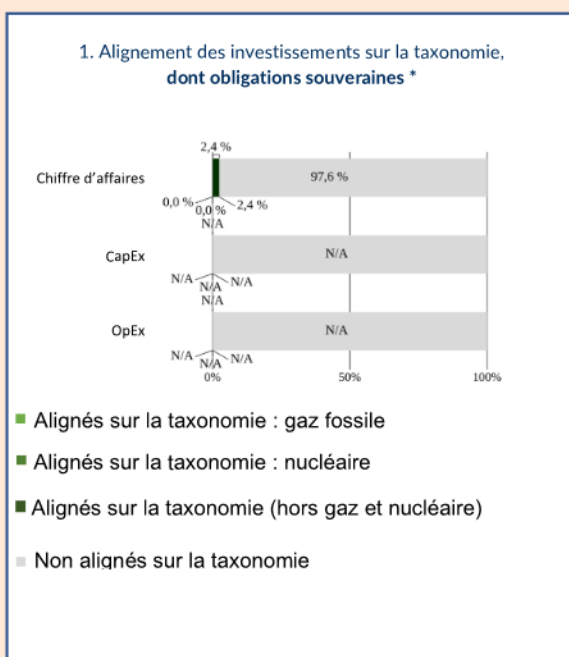
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'exercice clos au 30/06/2023, Rothschild & Co Asset Management a utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Pour le prochain exercice, suite aux précisions du régulateur le gestionnaire financier utilisera une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date de clôture du fonds de fonds, le taux de couverture sur la répartition des investissements durables réalisés entre les objectifs environnementaux et sociaux, n'était pas suffisant pour présenter des chiffres agrégés au niveau du portefeuille.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?


A la date de clôture du fonds de fonds, le taux de couverture sur la répartition des investissements durables réalisés entre les objectifs environnementaux et sociaux, n'était pas suffisant pour présenter des chiffres agrégés au niveau du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion du gestionnaire financier, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit .

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire. Les liquidités peuvent être investies dans des OPC monétaires gérés par Rothschild & Co Asset Management, respectant la politique ESG et dont le gestionnaire financier dispose de la transparence complète.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.